

La distribution des masques à Nice c'est déjà demain. Ou plutôt lundi. La semaine dernière le maire de Nice, Christian Estrosi avait annoncé que chaque Niçois recevrait un masque en tissu en vue du déconfinement. Une première partie de ces masques ayant été livrée, il faut maintenant les remettre à la population. Ou ? Quand ? Comment ?

Ce vendredi 17 avril l'élus a organisé une conférence de presse en vidéoconférence pour expliquer les modalités de cette distribution comme il s'y était engagé. Première annonce : « *Chaque Niçois se verra doter alors de 2 masques par personne résidant au sein du foyer fiscal.* » Il s'agit de masques lavables 10 fois, commandés auprès de 5 sociétés françaises aux normes UNS1 et UNS2 de la Direction Générale de l'armement rappelle la Municipalité.

Première salve, dès ce 20 avril. la Ville va apporter les masques aux domicile des personnes isolées, fragiles et handicapées.

Pour le reste de la population, le retrait des masques débutera le mardi 28 avril. « *Dès mercredi prochain (22 avril), chaque Niçois recevra un courrier pour lui indiquer les modalités de retrait du masque qui seront disponibles dans 51 points de distribution de proximité. Chacun devra s'inscrire à partir de lundi 20 avril sur une plateforme numérique www.masques.nice.fr. Ceux qui n'ont pas d'accès internet pourront joindre un numéro de téléphone (04.97.13.56.00)* » explique Christian Estrosi.

Une fois inscrit, chaque Niçois recevra un bon avec le lieu de retrait, le créneau horaire et un QR Code à présenter pour valider le retrait. Il faudra aussi se munir d'une pièce d'identité et de son avis de taxe d'habitation.

La distribution aura lieu jusqu'au 9 mai pour s'assurer que 100% de la population soit équipée et sera réalisée par un millier de volontaires (agents de la Ville ou citoyens). Une fois terminée, le maire de Nice devrait prendre un arrêté municipal pour obliger le port du masque dans l'espace public à partir du 11 mai, date du début du déconfinement.

Andy Calascione

Partager :